



# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de PAUCOURT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LORENTZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 13  
Pouvoirs : 02  
Pour : 13  
Contre : 00  
Abstention : 00

**PRESENTS** : Mmes et Mrs BREMONT Jean-Luc, HOUTEER Lucile, CLERET Benjamin, LAPEYRADE Simone, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, ORUS PLANA Sébastien, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, POTTIER Virginie, TALENS Nathalie.

**ABSENTS REPRESENTES** : DELAVEAU Caroline (pouvoir à Virginie POTTIER), SAILLARD François (pouvoir à Muriel PARASKIOVA-ANTONINI)

**ABSENTS** :

Mme Muriel PARASKIOVA-ANTONINI a été désignée comme secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-042

**OBJET : AUTORISATION DE CONVENTIONNEMENT AUX LOTS DE LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH PROPOSÉE PAR L'AME**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat pour la souscription aux lots de la centrale d'achat du RESAH.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-043

**OBJET : ACQUISITION IMMOBILIERE – BIEN IMMOBILIER, SIS 537 ROUTE DE MONTARGIS, PARCELLE CADASTRALE B 1728**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à 4 (quatre) voix contre et 9 (neuf) pour,**

- **APPROUVE** l'acquisition amiable de la parcelle sise 537 route de Montargis, cadastrée B1728, au prix de 228 000 € net vendeur + 10 200 € de frais de négociation.
- **AUTORISE** la possibilité que le portage de l'opération soit réalisé par l'EPFLI.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-044

**OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR et REVISION DES TARIFS DE L'ALSH AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la modification des horaires d'accueil périscolaire du soir jusqu'à 18 h 30
- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus, avec l'application du quotient familial de la CAF, à compter de la mise en place des nouveaux horaires prévue sur 2025.

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités administratives et à inscrire les recettes au BP 2025 aux chapitre et compte correspondants.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-045

##### OBJET : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **VALIDE** ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **PRÉCISE** que le quotient familial transmis par les familles dans le dossier périscolaire est valable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Si une famille connaît un changement important de situation en cours d'année (chômage, reprise d'activité...), elle doit le signaler sans délai au service scolaire en mairie.
- Ainsi, ce nouveau quotient familial sera appliqué sur le mois suivant, sans rétroactivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-046

##### OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2025

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOpte** les tarifs des manifestations culturelles pour l'année 2025.
- **DIT** que les fonds seront encaissés par la régie des Recettes produits divers et inscrits en recettes aux chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-047

##### OBJET : MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOpte** le passage du budget principal au Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du CFU, notamment la création des comptes appropriés, la formation du personnel, et la mise en place des procédures adéquates ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'établissement du CFU pour les exercices à venir, et d'assurer la transition des données financières selon les directives de la DGFIP.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-048

##### OBJET : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE M57 DEVELOPPÉE

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOpte** le passage au référentiel M57 développé, à compter de l'exercice 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-049

##### OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°3.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.
- **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-050

##### OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement soit un montant de **110 000 € (cent dix mille euros)**.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-051

##### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL – PROJET 2025 – CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à 1 (une) abstention et 12 (douze) voix pour,**

- **ADOpte le projet** de création d'une maison de santé pluridisciplinaire pour un montant de 550 000,00 € HT ;
- **ADOpte** le plan de financement ;
- **SOLLICITE** une subvention de 380 000,00 € auprès de l'État ;
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-052

##### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL – Extension et acquisition de deux columbariums de 9 cases

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOpte le projet** – extension du columbarium et acquisition de deux columbariums de 9 cases pour un montant de 19 083.00 € T.T.C.
- **ADOpte** le plan de financement.
- **SOLLICITE** une subvention de 6 361 € auprès de l'État, correspondant à 40 % du montant HT du projet.
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-053

##### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2025 (Volet 3) CD 45 – GESTION DES EAUX DE PLUIE – INSTALLATION DE SYSTEME DE RECUPERATION DES EAUX DE TOITURE

**le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants**

- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum du département dans le cadre du volet 3 pour l'aide à l'installation d'un système de récupération des eaux de pluie.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire afin de procéder à toutes les formalités administratives au regard des demandes du Conseil Départemental du Loiret.
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites au prochain budget primitif 2025.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-054

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2025 (Volet 3) CD 45 – Acquisition d'équipement – chargeur frontal avec lame et ses accessoires**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE** l'acquisition de ces équipements (chargeur frontal avec lame et ses accessoires) pour une dépense totale estimée de 23 000 € H.T. soit 27 600 € T.T.C.

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au taux maximum au titre de l'appel à projets d'intérêt communal 2025 (volet3), dans le cadre de l'acquisition de ce matériel indispensable pour les services et pour l'entretien de la voirie communale.
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites au prochain budget primitif 2025.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-055

**OBJET : DEMANDE D'UNE AIDE AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PROTECTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) AU TITRE DE L'ANNEE 2025 : VIDEOPROTECTION**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'un nouveau serveur informatique pour le système de vidéo protection, estimé à la somme de 3 018,00 € H.T.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Loiret au titre du Fonds Interministériel de Protection de la Délinquance (F.I.P.D.) à hauteur de 50 %, soit une participation financière de **1 810 €** (Mille huit cent dix euros).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.
- **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-056

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AU PERSONNEL COMMUNAL**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le règlement intérieur du personnel de la commune de Paucourt pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-057

**OBJET : SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le soutien de 1 000 € à la population de Mayotte,
- **HABILITE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-058

**OBJET : VERSEMENT D'INDEMNITÉS A UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés (Mme Lucile HOUTEER, sort de la salle et ne prend pas part au vote),**

- **ACCEPTÉ** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'attribution d'une indemnité de fonction à une conseillère municipale déléguée à la prise en charge du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire,
- **DIT QUE** cette indemnité de fonction fera l'objet d'un arrêté instaurant la délégation spéciale à une conseillère municipale, en application de l'article L. 2123-24-1 alinéa III du CGCT et ce, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Le taux de cette indemnité sera de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- **DIT QUE** : L'indemnité de fonction sera payée mensuellement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire pour un montant de **550 000,00 € HT**
- **ADOpte** le plan de financement
- **SOLLICITE** une subvention de 380 000,00 € auprès de l'État et de la Région ;
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

Paucourt le 26 décembre 2024

Certifié conforme

Gérard LORENTZ



Maire

Le Maire de Paucourt,  
\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes à compter du 26 décembre 2024  
\* Informe que les présentes décisions peuvent faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>\*

Le Maire



Gérard LORENTZ

Affichage et publication électronique le 26 décembre 2024